



## Recouvrement des dommages et interets

Par **patachi**, le **13/04/2012** à **15:20**

Bonjour,rnrnJ'ai été agressé l'année dernière (sans ITT). Une audience a eu lieu le 01er février 2012 au tribunal de proximité et l'accusé à été reconnue coupable et devait me verser 500€ de dommages et intérêts dans les 2 mois.rnLe délai est dépassé et je n'ai rien reçu. J'ai tenté une demande à l'amiable (lettre simple) sans réponse.rnJe sais que je peux saisir la CIVI ou SARVI pour faire une demande d'indemnisation mais sans être sûre que la demande aboutisse.rnQue puis-je faire pour obtenir le règlement ? rnL'accusé peut il ne pas me régler ou faire appel ?rnMerci pour votre aide car je suis un peu perdue..rnCordialement

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **17:31**

BonjourrnrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure votre débiteur de vous payer la somme à laquelle il a été condamné de vous verser par le juge de Proximité, dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous remettrez une copie du jugement à un huissier, pour le faire exécuter.rnrnVous indiquez que le huissier pourra alors opter pour la saisie attribution et faire bloquer son compte bancaire.rnrnVous ajoutez que vous espérez que vous n'aurez pas à en venir à cette procédure et que vous aurez reçu les 500 euros dans le délai indiqué.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.